



14 JAN 2026

DECISION N° 016/D/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/SPM/Stg PM/2026 DU

Portant attribution du Marché relatif à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N° 012/AMI/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/UGP-PAGFIP/SPM/ASPM/2025 du 25/06/2025 pour le recrutement d'un pool de deux (02) consultants nationaux en charge d'appuyer la conduite de l'évaluation du système des marchés publics camerounais suivant la méthodologie MAPS.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PAGFIP

- Vu** la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 334/A/MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu le protocole d'accord de don n°2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
Vu l'accord de prêt n°2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant l'Avis à Manifestation d'Intérêt N° 012/AMI/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/UGP-PAGFIP/SPM/ASPM/2025 du 25/06/2025 pour le recrutement d'un pool de deux (02) consultants nationaux en charge d'appuyer la conduite de l'évaluation du système des marchés publics camerounais suivant la méthodologie MAPS.

Considérant le rapport d'analyse relatif à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N° 012/AMI/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/UGP-PAGFIP/SPM/ASPM/2025 du 25/06/2025 pour le recrutement d'un pool de deux (02) consultants nationaux en charge d'appuyer la conduite de l'évaluation du système des marchés publics camerounais suivant la méthodologie MAPS.

DECIDE

Article 1^{er} : le Consultant ci-après désigné est déclaré attributaire du Marché relatif à l'Avis à Manifestation d'Intérêt susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettres (en FCFA)	Délai
Conduire l'évaluation du système des marchés publics camerounais suivant la méthodologie MAPS	KALTJOB EDOUARD RAYMOND	30 000 000	35 775 000	Trente-cinq millions sept cent soixantequinze mille	12 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

Yaoundé, le 14 JAN 2026

Le Coordonnateur National

Valentin Lah Kountou